

Les étudiants de BTS étant majeurs ils engagent à tout moment leur responsabilité. Toute attitude vis à vis du travail ou de la discipline doit être conforme au projet de l'établissement qui se réserve le droit d'intervenir et de prendre la décision qu'il juge opportune.

Vous avez choisi l'internat pour bénéficier d'un meilleur cadre de travail :

- C'est à nous de vous l'assurer matériellement,
- C'est à vous de respecter les règles minimales de son fonctionnement.

L'internat n'est pas ouvert le dimanche soir

Horaire de l'internat :

- Petit déjeuner : 7h15 (7h25 dernier délai) ; départ du self à 7h45 au plus tard
- Accès libre aux salles d'informatique : 17h30-19h
- Dîner : 19h

CHAMBRES

Accès aux chambres → de 17h30 à 8h le lendemain matin ; dans la journée, l'internat est fermé. Chaque étudiant a sa clé. Un chèque de caution sera demandé.

Travail en chambre → lieu privilégié pour l'étude ; contrôle possible par le surveillant et le directeur.

Propreté/rangement → ne pas déplacer le mobilier ; faire son lit le matin ; ne rien laisser par terre.

Décoration → sur les panneaux prévus à cet effet, épingles ou punaises fines (on n'affiche pas n'importe quoi).

Appareils de musique → tolérés si utilisés avec casque ou écouteurs pour ne pas gêner le droit au silence des camarades.

Téléphone portable → autorisé dans la limite d'un usage raisonnable.

Wifi → accès sécurisé et contrôlé, disponible de 16h30 à 23h – à partir de 13h30 le mercredi. L'usage sera essentiellement pédagogique, accès à la plateforme, téléchargement divers non autorisés (cf la charte informatique de l'établissement).

Pour des raisons de sécurité les appareils suivants sont interdits : bouilloire, cafetière, thermoplongeur, radiateur...

Douches → pas d'horaires de passage mais ne pas la prendre trop tard pour ne pas déranger les autres.

Déplacement → dans le cadre de l'internat dans la limite du raisonnable. Merci de mettre des chaussons.

Les lundi et vendredi → pour éviter les vols, les affaires des internes sont à déposer dans le local spécialement aménagé.

Stages → l'établissement héberge assez souvent des stagiaires durant les vacances : la veille de la sortie, il est alors demandé aux internes de vider leur chambre et d'entreposer leurs affaires dans un local fermé à clef.

SORTIES

En tant qu'étudiant, on vous propose un statut aménagé, à vous de le gérer au mieux afin de ne pas nuire à la qualité de votre travail :

Sorties

- De 12h30 à 13h30 le midi.
- Possible jusqu'à 21h. Cependant les repas non pris au self ne seront pas décomptés.
- **Occasionnellement** pour les fêtes de classe le jeudi soir jusqu'à 23 h. Si l'étudiant souhaite dormir à l'extérieur, il devra le signaler. Dans tous les cas l'étudiant devra remplir une fiche à remettre à Mme LE QUAY. L'autorisation de sortie devra être sollicitée auprès de Mme LE QUAY dès le début de la semaine et le responsable de vie scolaire devra en être informé.

Sorties exceptionnelles

Pour des raisons motivées et justifiées (familiales, médicales, examens, concours, etc...).

N.B. Toute consommation d'alcool ou de drogue est interdite : un étudiant pris en faute verrait ses parents immédiatement avertis et priés de venir le chercher avec une exclusion de l'établissement.

CE RÈGLEMENT EST CONÇU POUR VIVRE HARMONIEUSEMENT EN COLLECTIVITÉ :

- Il repose sur les principes de confiance et de responsabilité.
- Il suppose pourtant un contrôle (du travail, de l'état des chambres, du respect des horaires d'étude, de sortie, du self...).
- Il peut donc entraîner des sanctions (confiscation d'appareils, suppression de soirée, de sortie, exclusion temporaire ou définitive).

Nom : Prénom : Classe :

Après avoir pris connaissance du règlement, je m'engage à en respecter les différents aspects et je considère que ma signature a valeur de contrat.

Signature des parents

Signature de l'étudiant interne